

# SÉANCE DU 18 novembre 2011

Convocation du 9 novembre 2011

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance précédente,
- Désignation du secrétaire de séance,
- Bois communaux :
  - cloisonnements : attribution et tarifs,
  - têtes de chênes : attribution et tarifs,
  - coupe de bois : programme 2012.
- Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau,
- Suppression de la Taxe Locale d'Equipement (T.L.E.),
- Virements de crédits budgétaires : budget commune,
- Organisation du Noël des enfants,
- Information diverses,
- Questions diverses.

-----  
 Sous la présidence de Mme Sylviane MOLINARO, Maire

Étaient présents : M. Roger KAOUA, M. Alain GALLET, M. François NOËL, M<sup>lle</sup> Alexandra GUILLOT, M. Hugues SAULET, Mme Catherine VIGNERON, M. Romain JOLIVET

Absents excusés : M. Mathieu PLAIT, M. Bernard LEBLANC

Absent : M. Nicolas METTETAL,  
 -----

Secrétaire de séance : M. Alain GALLET

Lecture et approbation du compte rendu de la dernière séance de Conseil.

Avant de commencer la séance, Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : « déneigement du réseau routier hors agglomération »

Accordé à l'unanimité

## **DÉNEIGEMENT DU RÉSEAU ROUTIER HORS AGGLOMÉRATION**

Jusqu'à aujourd'hui la commune déneigeait l'ensemble du réseau routier communal et certaines portions du réseau départemental.

Concernant les voies départementales, la commune n'était en fait « autorisée » que sur la partie des voies situées en agglomération ; au-delà de ces limites le déneigement devait être réalisé par le Conseil Général, mais en général en fin de journée, voire la journée suivante.

Jusqu'alors la Commune prenait la responsabilité de déneiger les départementales suivantes :

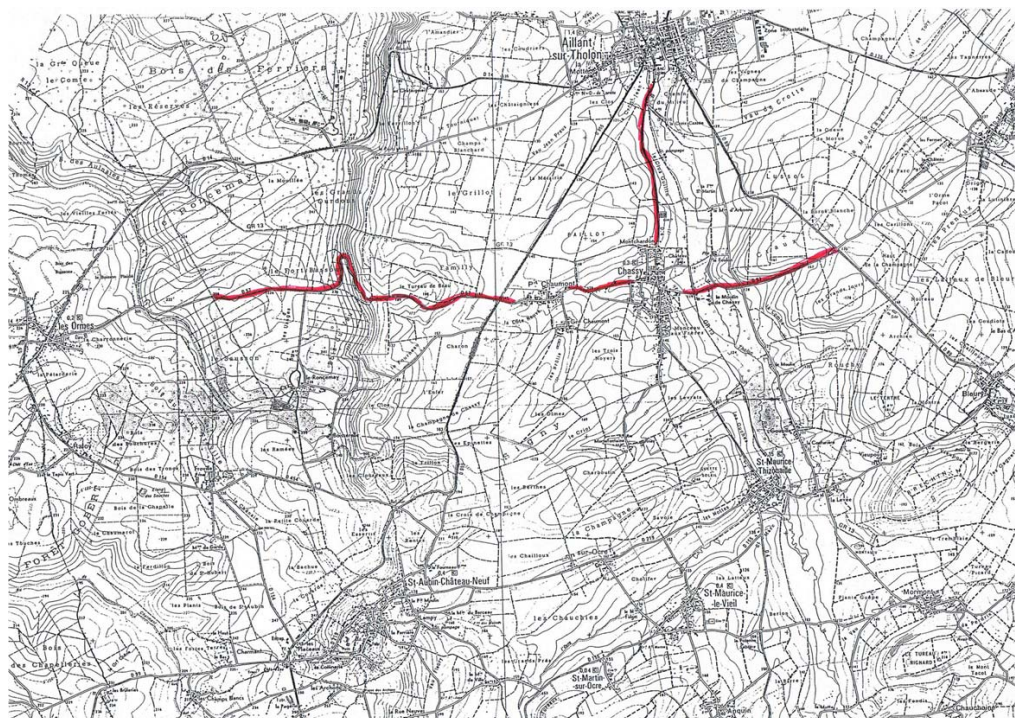
- celle desservant le domaine du Roncemay,
- celle reliant le Petit Chaumont à Chassy,
- celle accédant à la RD 89
- celle reliant Aillant.

(Car à quoi sert de déneiger dans le bourg si rien n'est fait au-delà...)

Aujourd'hui, grâce à la convention proposée par le Conseil Général, la Commune sera dûment autorisée à déneiger sur ces secteurs jusqu'alors exclus, sachant que tous les frais qui pourraient en découler resteront à la charge de la commune.

Les membres présents, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à signer, avec le Département de l'Yonne, la convention relative au service occasionnel de déneigement des routes départementales de l'Yonne et dont les itinéraires de déneigement sont définis ci-dessous.



## **BOIS COMMUNAUX**

### **Cloisonnements :**

- 9 affouagistes se sont inscrits : la parcelle à couper est d'environ 280 ml de long sur 4 ml de large

### **Têtes de chênes**

- 24 candidats pour un volume de bois évalué à 135 stères.

Les têtes de chêne ne seront délivrées que lorsque les cloisonnements seront terminés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

### **FIXE** comme suit le tarif :

- coupe affouages : 12 € la portion,
- coupe têtes de chênes : 7.00 € le stère.

**Et CHARGE** le Maire de notifier aux bûcherons le règlement d'exploitation et les normes de sécurité à respecter -*communiqués par l'Office National des Forêts*- auxquels ils devront souscrire.

## **COUPE DE BOIS : programme 2012**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'Office National des Forêts a proposé le plan de coupe pour l'exercice 2012. Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

**DEMANDE** d'ajouter le martelage de la parcelle n°6, superficie : 5.45 ha de la forêt communale, pour la création de cloisonnements d'exploitation –EMC,

**FIXE** la destination des produits comme suit :

- Délivrance du taillis et des petites futaies,
- Délivrance de la totalité de la coupe,

**en cas de délivrance totale ou partielle**, l'exploitation se fera sous la responsabilité de trois garants :

- Premier garant : Monsieur Roger KAOUA,
- Deuxième garant : Monsieur Alain GALLET,
- Troisième garant : Monsieur François NOËL.

**Clauses particulières :**

- o pour la délivrance : ouverture de cloisonnements d'exploitation tous les 22 mètres.

### **PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2010 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU**

Établi par le Syndicat d'Alimentation en eau potable et d'assainissement de la Région de Toucy, il est disponible en Mairie (et sur le site internet communal) et peut être consulté par tous. Il traite tout ce qui concerne l'eau potable (la caractérisation technique du service, la tarification de l'eau et recettes du service, les indicateurs de performance, les financements des investissements...)

### **PROPOSITION DE TRAVAUX À ENVISAGER SUR 2012 AU TITRE DU PROGRAMME « VILLAGES DE L'YONNE ».**

Le programme « villages de l'Yonne » porte sur des projets ne dépassant pas 30 000 € et sont subventionnés à hauteur de 30%

Madame le Maire propose d'envisager sur 2012 au titre de cette enveloppe, des travaux d'installation de chauffage individuel au gaz de ville pour les deux logements communaux et de finir de remplacer les menuiseries du grand logement (porte d'entrée et deux fenêtres).

Des devis seront demandés pour ces travaux pour en connaître le coût : la décision de poursuivre ou pas sera décidée dans une prochaine séance.

### **SUPPRESSION DE LA TAXE LOCALE D'ÉQUIPEMENT**

La Taxe Locale d'Équipement disparaîtra à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012. À compter de cette date, celle-ci sera remplacée par la Taxe d'Aménagement. Jusqu'à ce jour, le Conseil n'avait pas instauré ce type de taxe, mais s'il souhaite le faire, il a jusqu'au 30 novembre 2011 pour en délibérer et en fixer le taux.

Pour l'instant le Conseil décide de ne pas instituer cette taxe : sachant qu'il peut revenir sur cette décision chaque année.

Il est précisé que l'application de la P.V.R. (Participation pour Voies et Réseaux) sur certains secteurs reste valide.

### **VIREMENTS DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES : budget commune**

Pour régulariser l'actif communal et les opérations comptables de la balance communale, il y a lieu de supprimer les opérations effectuées au compte 203 (frais d'étude) qui selon le Percepteur nécessitent d'être « amorties » (*la commune ne pratique pas les amortissements*) et de les transférer au compte 202 (documents d'urbanisme)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

**DÉCIDE** les virements de crédits suivants dans le budget communal 2011.

### **ORGANISATION DU NOËL DES ENFANTS**

Il se déroulera le SAMEDI 17 DÉCEMBRE 2011

- sortie cinéma « le chat potté »,
- sortie patinoire,
- distribution de cadeaux par le Père Noël,

Les invitations seront adressées dès la semaine prochaine : les Conseillers sont invités à participer à cet après-midi récréatif...

### **INFORMATIONS DIVERSES**

**Modification itinéraire et horaires du circuit 381** : desservant le regroupement scolaire

Depuis toujours le car démarre de « Chaumont abri bus » pour se rendre à Chassy « abri devant l'école » ; auparavant il empruntait la rue des Fossés » pour venir stationner devant le point d'arrêt face à la mairie : aujourd'hui le chauffeur, habituellement en charge de ce circuit, arrive de Chaumont et effectue une marche arrière depuis le carrefour jusqu'à l'arrêt devant la mairie.

Pour faire cesser cette manœuvre dangereuse (d'ailleurs maintes fois signalée au Conseil Général) il a été décidé de modifier le circuit de la façon suivante :

- départ « abri bus Chassy école » à 8h18
- direction Chaumont avec un « mouvement giratoire » sur la D955 pour se retrouver du bon côté de la Route au 2<sup>ème</sup> Point d'arrêt « Chassy Petit Chaumont »

- ensuite direction Poilly ou la suite du circuit ne change pas

Madame le Maire a interpellé le Conseil Général pour lui signaler la dangerosité d'effectuer une manœuvre de ce type sur cette départementale, à plus forte raison en période hivernale avec du brouillard.

L'ensemble du Conseil est d'accord sur ce point et souhaite que la Présidente du SIIS et les délégués de Parents d'élèves soient interpellés eux aussi sur cette modification qui ne présente aucune sécurité.

Séance levée à 21h30

### **DÉLIBÉRATIONS :**

- n°2011/25 Dénégement réseau routier hors agglomération
- n°2011/26 Bois communaux : cloisonnement, têtes de chêne - tarifs
- n°2011/27 Coupe de bois : programme 2012
- n°2011/28 Virement de crédit budgétaire